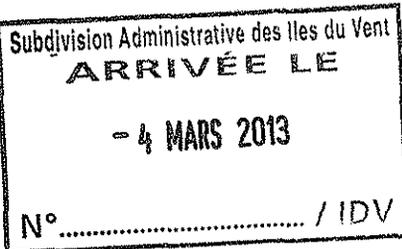




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°008/2013
DU 21 FEVRIER 2013**

Approuvant l'opération de pose de galerie drainante au captage Nahoata haut et autorisant le maire à signer les marchés correspondants

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois de février à huit heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mme Yvette LICHTLE, huitième adjointe au maire et Mme Eliane LECHENNE, neuvième adjointe au maire, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	13 février 2013
Date d'affichage :	14 février 2013

Résultats des votes

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

27 février 2013

Affichage de la présente délibération le :

1^{er} MARS 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Mme Béatrice VERNAUDON
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	M. Wilfred POMARE
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	Mme Eliane LECHENE
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey		X	Mme Yvette LICHTLE
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves		X	Hors Territoire
33	TIRAO Aldo	X		
18		15	4	

DELIBERATION N°008/2013 DU 21 FEVRIER 2013

Approuvant l'opération de pose de galerie drainante au captage Nahoata haut et autorisant le maire à signer la convention de financement ainsi que les marchés correspondants

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU Le code des impôts et notamment son article LP342-1 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n°2192 CM du 26 novembre 2010 modifié pris pour l'application de la loi du pays n°2010-14 du 8/11/10 modifiée fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;
- VU Le relevé de conclusions de la commission infrastructure du 05 février 2013 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 21 février 2013

ADOPTE	
VOTANTS	22
POUR	22
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

Article 1^{er} : L'opération de pose de galerie drainante au niveau du captage Nahoata haut est approuvée.

Article 2. : Le plan de financement de cette opération tel que défini ci-après est approuvée comme suit :

- Montant prévisionnel de la partie travaux de l'opération : 51 000 000 F CFP
- Participation de la DDC (50%) : 25 500 000 F CFP
- Participation de la commune (50%) : 25 500 000 F CFP

Article 3. : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention de financement Pays (DDC) relative à l'opération de pose de galerie drainante au captage Nahoata haut, ainsi que tous les actes la mettant en œuvre.

Article 4. : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer les appels d'offres, signer les marchés correspondants à cette opération ainsi que tous les actes y afférent.

Article 5. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 04 MARS 2013

et publication du

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON